



## **UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE DE MOBILISATION ET DE REFLEXION.**

A l'occasion de cette nouvelle année 2017, l'équipe **FO** de Gennevilliers vous présente ses meilleurs vœux et espère que vous avez toutes et tous passé de très bonnes fêtes de fin d'année avec vos familles et vos proches.

Au niveau national, l'année passée a été une année de forte mobilisation avec le combat contre la « Loi travail », tellement intense que la seule option pour le gouvernement a été le **passage en force par le 49-3**.

Rappelons que le vote citoyen organisé par **FO** et la CGT, malgré les menaces de la direction, a permis de statuer sur l'orientation des salariés Snecma (forte mobilisation avec plus de 700 votants sur notre site industriel !) puisque 95.5% des participants ont voté contre cette loi. Même si la détermination de notre syndicat à accompagner les salariés est inéluctable, ce résultat renforce le sens et la légitimité de l'exercice syndical de **FO** dans notre entreprise et dans notre pays.

2017 sera porteuse de changements et de bouleversements en conséquence de la mise en place de la Loi travail et du résultat des prochaines élections nationales.

L'exercice syndical de **FO** pour **2017** sera de se rapprocher au plus près de vous pour faire entendre votre voix afin d'éviter des échecs comme nous l'avons vécu lors de la négociation de « **l'accord concernant l'évolution de carrière ingénieurs et cadres** ».

Pour **FO**, c'était un bon accord, un accord à signer !

Quelques infos qui préoccupent aujourd'hui la direction, bien loin de nos intérêts (au sens propre et comme au figuré) :

### **Règlement intérieur:**

La direction a demandé l'avis des CHSCT et du CLE concernant la modification du règlement intérieur. Toujours aussi autoritaire, la direction est "droite dans ses bottes" pour nous expliquer toutes les sanctions qui nous tomberaient sur la tête si nous dépassions la ligne blanche.

Un paragraphe concernant l'interdiction de consommer de l'alcool sur le site ainsi que dans le restaurant d'entreprise a été rajouté afin de combattre l'addiction à l'alcool et d'éliminer l'image d'une consommation d'alcool sur un site industriel d'aéronautique incompatible avec l'image de marque de SAFRAN.

**FO** a demandé si dorénavant il était aussi interdit de boire du champagne lors de la signature de nouveau contrat et si la direction allait être tout aussi autoritaire concernant l'addiction à l'argent de nos chers dirigeants. A ce jour pas de réponse...

## **Modification des périmètres des CHSCT.**

C'est un peu comme en politique, il faut que chacun attire l'attention et sacralise sa fonction. Chez Snecma Gennevilliers, excusez du peu chez **Safran Aircraft Engines (SAE)** la direction "bugue" pour la 3ème fois consécutive sur la modification des périmètres des CHSCT. Ayant peur d'être de nouveau mise en échec (ce qui paraît probable vu qu'aucune organisation syndicale n'était demandeuse), la direction dénonce les accords encadrant les CHSCT unilatéralement obligeant ainsi le CLE à négocier... FO restera vigilant sur la future organisation des CHSCT, ayant pour fonction la défense des salariés sur la santé, sécurité et environnement au travail.

**Excellence SSE chez Safran:** Une note a été diffusée statuant que le remboursement kilométrique ne sera plus accepté lors des trajets de mission pour l'usage des 2/3 roues, jugeant ce transport trop accidentogène.

FO dénonce cette note et demande une clarification à la direction sur l'objectif et les conséquences d'une telle décision pour les usagers.

FO pour le même sujet avait demandé une participation à la direction pour l'achat de gilets airbag afin de protéger les collaborateurs de deux roues. Malgré les refus catégoriques, cette nouvelle note nous poussera à réitérer notre demande pour la sécurité des motards de plus en plus nombreux sur notre site.

**Prime tutorat:** FO demande la reconduction au minimum de l'accord existant permettant l'obtention d'une prime pour service rendu au tuteur. L'accord arrivant à son terme, la direction élimine l'accord et le remplace par un accord moins favorable à ce qui existe aujourd'hui. L'accord de demain stipulera qu'il faudrait assurer le tutorat d'un stagiaire ou d'un intérimaire au minimum pendant 6 mois (contre un mois aujourd'hui) pour pouvoir bénéficier de la prime mensuelle s'élevant à 138,50 €.

Si la direction s'obstine, FO demandera aux salariés de boycotter la fonction de tuteur !

**Belle et heureuse année**

**2017 à tous !**

***Vous l'avez compris, à Force Ouvrière, nos valeurs restent les mêmes, la liberté et l'indépendance à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et de façon générale de toute influence extérieure pour l'émancipation des droits des salariés !***



[www.fo-safran.com](http://www.fo-safran.com)

**REVENDIQUER - NÉGOCIER - CONTRACTER - FAIRE APPLIQUER**

